

SERVICE DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION

Mis à jour : 02/08/2023

Délais moyens de traitement des titres de séjour étrangers

Au 2 août 2023, les délais moyens de délivrance des titres de séjour de plein droit sont de 3 mois :

- 137 jours (soit 4,5 mois) pour les premières demandes
- 56 jours (soit moins de 2 mois) pour les renouvellements

MISE EN GARDE:

Ces délais n'ont pas de caractère contractuel ; ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'administration. Dans le contexte actuel ils sont susceptibles d'évoluer.

Pour rappel, il est nécessaire de faire sa demande de renouvellement de titre **3 mois avant la fin de validité du titre**.